

Coup de pouce à Orange *Beaucoup d'oubliées !*

Paris, le 14 décembre 2018

La république des copains et des coquins !

Les salarié.es d'Orange et les organisations syndicales ont donc appris par voie de presse que l'entreprise verserait d'ici à la fin de l'année une prime dite « *de solidarité* ». Cette annonce fait suite à l'interview de Stéphane Richard qui déclarait, notamment, qu'il fallait « *lâcher du lest sur les salaires* ». Il volait au secours de son ami président des riches et des patrons, en difficulté depuis des semaines avec le mouvement des gilets jaunes et leurs justes revendications de pouvoir d'achat. Solidarité de classe et de caste émouvante, mais pas désintéressée, puisque l'entreprise se paie une belle opération de communication à moindre coût et qui va concerner peu de salarié.es !

2018, une année de décisions unilatérales

SUD était intervenu aussitôt auprès de la direction pour discuter des modalités de distribution et rappeler sa pétition pour une prime de 500 € pour tou.tes qui avait recueilli 10 000 signatures. Las, comme pour les mesures salariales 2018, elle aura donc une nouvelle fois décidé unilatéralement, sans aucune rencontre ni négociations préalables avec les organisations syndicales. Elles sauront s'en souvenir...

La prime dite « *de solidarité* »

Elle serait versée d'ici à la fin de l'année aux salarié.es Orange SA en France dont les **salaires bruts sont inférieurs à 30 k€ bruts/an** (a priori le salaire global brut de base hors éléments variables), avec 2 seuils :

- **1 000€ brut si le salaire brut est inférieur à 25 000 €/an** → 4 100 salarié.es concerné.es ; selon nos estimations
- **500€ brut entre 25 000 € et 30 000 €/an** → 10 400 salarié.es concerné.es

Avec un total de 14 500 bénéficiaires de la mesure, soit 1 salarié.e sur 6, on serait donc loin des 20 000 annoncés par communiqué de presse ! Le budget de cette mesure, autour de 9,3 M€, n'est pas négligeable, mais il est à mettre en regard des 2 milliards d'euros versés en dividendes en 2017 et du plan de 100 000 actions gratuites aux 1 200 leaders et « Executives » ou de l'augmentation de 5 % de la rémunération du PDG en 2018 !

L'aubaine fiscale pour Orange

L'encadrement légal et fiscal n'est pas encore connu, mais pourrait fixer une exonération de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu. Les montants bruts se verront sans doute appliquer un forfait social sur la feuille de paie. Si

l'entreprise avait inclus ce budget dans les augmentations 2018, elle aurait payé des cotisations sociales. Notre PDG saisit l'aubaine du cadre fiscal de cette prime pour se montrer un zélé patron d'entreprise encore détenue à 23 % par l'État.

Rien pour 5 salarié.es sur 6 !

La prime est une bonne nouvelle pour ses bénéficiaires, car elle cible les moins bien payé.es, mais le critère de seuil est très discutable. Rappelons également, que nos collègues des filiales ne sont pas inclus.es, et qu'une prime n'est pas prise en compte pour la retraite ni dans le salaire global en vue des



prochaines augmentations. Une mesure collective aurait été justifiée, car tous.tes avons subi une perte de pouvoir d'achat en 2018, avec une inflation à 1,8 % sur 12 mois et des mesures salariales dérisoires. **Il aurait fallu un tout autre effort budgétaire au niveau du Groupe**, mais la solidarité à Orange a ses limites et se heurte au « *mur de la finance* ».

La lutte et la rue paient !

Par-devers lui sans doute, Stéphane Richard encourage le syndicalisme de lutte porté par SUD. Car, cette séquence rappelle que c'est aussi dans le rapport de forces, dans la grève et les manifestations, que l'on conquiert des avancées sociales, face aux directions d'entreprises ou aux politiques. Après une année de perte de pouvoir d'achat, les attentes en matière de salaires et de reconnaissance à Orange sont immenses, une autre répartition des richesses est nécessaire et possible dans l'entreprise. **SUD portera ces attentes avec détermination lors de la négociation salariale qui s'ouvrira début 2019 !**